

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2010 A 21 HEURES

Présents : REVEL Claude, BAUDAILLIER Jean-Louis, BENARD Bénédicte, BORE Jacques, CAYLA Marie-Claude, CORTES Simon, FABRE Maryse, FLORENTIN Maryse, FRADIN Jean, GALZY Elodie, JOUVE Monique, MALBEC Sylvain, REVEL Jean-François, SEGURA René, THOME Yvan.

Absents : BENEZETH Ingrid, DESSILLA Corinne (procuration à FABRE Maryse) F A VIER Marc (procuration à MALBEC Sylvain) GONZALEZ René (procuration à SEGURA René).

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte.

Nomination du secrétaire de séance : le Maire propose la nomination de Elodie GALZY, en qualité de secrétaire, et celle de Chantal CAMPOY, attachée territoriale en qualité de secrétaire adjointe. L'unanimité du Conseil y consent.

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente (30 mars 2010) qui a été communiqué à tous les conseillers. Procès-verbal approuvé Unanimité

Le Maire propose de passer au point 1 et unique de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du compte administratif 2009 du budget communal et qui sera suivi du vote du budget primitif 2010.

Il précise que ce compte administratif est rigoureusement conforme au compte de gestion du Percepteur, et qu'après l'avoir présenté, comme l'exige la réglementation, il quittera la salle pendant le vote.

Compte administratif 2009

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 Atténuations de charges (remboursement par CPAM et SOFCAP salaires employés en arrêt)	42.015,70
Chapitre 70 Produits des services	278.436,36
Chapitre 73 Impôts et taxes	928.396,32
Chapitre 74 Dotations et participations	692.473,17
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	22.137,24
Chapitre 76 Produits financiers	12,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	21.201,58
Chapitre 42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3.226,44

Total général recettes de fonctionnement 2009	1.987.898,51
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Chapitre 011 Charges générales	491.241,42
Chapitre 012 Charges de personnel	1.267.397,94
Chapitre 65 Frais de gestion courante	108.724,62
Chapitre 66 Charges financières	64.846,95
Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	11.116,51
Total général dépenses de fonctionnement 2009	1.943.327,44
La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement présente donc pour l'exercice un excédent de 44.571,37 €	
<u>Recettes d'investissements</u>	
TVA 2007	66.177,38
Taxes locales d'équipement	61.523,00
Affectation résultat fonctionnement 2008	40.107,68
TVA sur travaux Dourbie	3.536,45
1 ^{ère} part subvention pluvial quartiers Nord	7.397,50
Solde subv tribunes par Conseil Général	8.351,00
1 ^{ère} part subv cantine par Conseil Général	103.908,45
Subv équipement LAM par Conseil Général	1.602,31
Subv FEDE Française Foot Tribunes	25.000,00
1 ^{ère} part DGE Cantine	49.121,44
Participation Domaine de la Dourbie à trvx électrification	4.713,48
Emprunt cantine	500.000,00
Vente terrain à Im Sarroueun	1.299,87
Transfert frais d'études tribunes aux travaux	4.486,61
Vente terrain à époux Congras	6.886,44
Amortissement schéma de voirie	2.930,20
Emprunt 2008 versé en 2009	120.000,00
Total général recettes d'investissement 2009	1.007.041,81
<u>Dépenses d'investissements</u>	
Capital des emprunts	273.340,85
Moins valeur terrain vendu à Congras	3.226,44
Frais étude pluvial quartier Nord	45.264,41
Achats terrains et frais notariaux	10.573,97
Débroussailleuse	5.000,00
Matériel informatique	2.539,96
Mobilier scolaire	2.226,51
Mur soutènement sous stade	4.292,20
Intégration frais étude tribunes aux travaux	4.486,61
Travaux nouvelle cantine	626.593,55
Travaux d'électrification	5.291,46
Parking Mairie	24.130,02
Voirie quartier Hauts Canet	12.552,02
Avance sur travaux RD2	29.404,55
Total général dépenses d'investissements 2009	1.048.922,55

La différence entre les dépenses et les recettes d'investissements présente donc pour l'exercice 2009 un déficit de 41.880,74 €.

Ce déficit d'investissement appliqué à l'excédent de fonctionnement laisse donc un excédent global d'exercice de 2.690,63 €.

Le résultat de clôture se présente donc comme suit /

A la clôture 2008, le déficit d'investissement était de 134.345,78€

A la clôture de l'exercice 2009 il est de 41.880,74€

Le déficit d'investissement de clôture est donc de 176.226,52€

A la clôture 2008 l'excédent de fonctionnement était de 40.107,68€

Il a été affecté aux investissements.

A la clôture 2009, l'excédent de fonctionnement est de 44.571,37€

Le déficit global de clôture 2009 est donc de 131.655,15€.

Après avoir présenté ces résultats 2009, le Maire donne la présidence de séance à Maryse FABRE, Première Adjointe, et quitte la salle.

Maryse FABRE propose au Conseil Municipal de s'exprimer sur ce compte administratif 2009.

A la question « qui est pour ? », vote unanime à main levée. Elle demande si le vote des mandants est similaire. C'est oui.

Elle déclare donc le compte administratif 2009 approuvé à l'unanimité.

Le Maire réintègre la salle, et après que Madame FABRE lui ai fait part du résultat du vote, il déclare reprendre la présidence de séance pour passer au vote du Budget Primitif 2010 de la commune.

Il passe la parole à Jean FRADIN, adjoint aux Finances afin qu'il présente les propositions de la Commission des Finances, propositions qui, rappelle le Maire, ont été débattues en réunion de travail du conseil.

Jean FRADIN prend la parole et propose :

Prévision de recettes de fonctionnement 2010

Chapitre 013 Atténuations de charges	35.000
Etant précisé par Mr FRADIN que cela concerne le remboursement par CPAM et SOFCAP des salaires des agents en arrêt et que cette somme est par essence prévisionnelle, puisque « à moins d'être voyant, il est difficile de prévoir qui sera en maladie et combien de temps ».	
Chapitre 70 Produits des services	266.350
Chapitre 73 Impôts et taxes	1.019.833

Il rend la parole au Maire au sujet de l'augmentation des impôts locaux.

Le Maire « Depuis 2002 nous n'avons pas touché à nos taux d'impôts locaux. Que ce soit, la Région, le Département, la Communauté de Communes, tous ont chaque année majoré leurs taux. De la même façon, les services de la vie quotidienne, tels qu'EDF, GDF et autres prestataires, augmentent le coût de leurs services. Après 8 ans de taux inchangés, il est proposé cette année d'augmenter nos taux d'impôts locaux afin de générer des recettes de fonctionnement supplémentaires et autofinancer les investissements. On ne peut pas fonctionner et investir d'un côté et faire stagner nos recettes de l'autre. La Commission des Finances a donc envisagé une augmentation des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti. Le taux du foncier non bâti

restant inchangé puisqu'il s'applique surtout à des terrains agricoles qui sont les outils de travail d'un milieu professionnel déjà bien sinistré.

Le taux actuel de la taxe d'habitation à Canet est à 17% alors que le taux moyen du département était déjà de 18,32% en 2009 et le taux plafond à ne pas dépasser en 2010 étant fixé à 43,66%.

Celui du foncier bâti est actuellement de 22% à Canet, alors que le taux moyen dans le département en 2009 était déjà à 26,73% et que le taux plafond à ne pas dépasser en 2010 est fixé à 62,88%.

Il est donc proposé de passer le taux de taxe d'habitation de 17 à 18,75%, et le taux de foncier bâti de 22 à 22,69%.

Malgré ces augmentations de taux nous restons largement en deçà des taux moyens départementaux, quand au plafond, nous avons de la marge.

Le produit lié à cette augmentation de taux a été inclus dans nos prévisions de recettes 2010. Avant de continuer la présentation de ce budget, je vous demande de vous prononcer sur cette augmentation de taux »

A l'unanimité, le conseil répond favorablement à l'augmentation des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti.

Monsieur FRADIN reprend la parole :

Chapitre 74 : Dotations et participations	854.687
Chapitre 75 Produits de gestion courante	22.500
Chapitre 77 Produits exceptionnels	39.000
Soit un total prévisionnel de recettes de fonctionnement de 2.235.370€.	
<u>Prévisions de dépenses de fonctionnement</u>	
Chapitre 011 Charges et fournitures générales	489.985
Chapitre 012 Charges de personnel	1.276.900
Chapitre 042 Amortissements	2.930,20
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	
Y compris subventions aux associations	110.695
Chapitre 66 Charges financières	98.000
Soit un total prévisionnel de dépenses de fonctionnement de 1.978.510,20€	

La différence entre recettes et dépenses de fonctionnement étant donc égale à 256.859,80€. Cette somme représentant l'autofinancement sera affectée au financement de l'investissement.

Prévision de recettes d'investissements (y compris Restes à réaliser) :

TVA 2008	29.956
Taxes locales d'équipement	60.000
Affectation résultat de fonctionnement 2009	44.571,37
Amortissements	2.930,20
Participation Communauté de Communes aux travaux	
Réseaux secs et humides du secteur Claou	50.000,00
Autofinancement (solde RF)	256.859,80
Subvention Communauté de Communes pour Maison des Arts	50.000
Subvention Région pour Maison des Arts	15.000

Subvention Département pour Maison des Arts	33.428
Subventions FEDER, Région et Département pour PCS	32.000
Subvention Département pour éclairage boulo-drome	5.582
Solde DGE cantine	114.617
Solde subvention Département pour cantine	12.502
Solde subvention Département pour pluvial quartiers Nord	15.602
Total prévisionnel des recettes d'investissements	723.048,37€
<u>Prévision de dépenses d'investissements (y compris restes à réaliser)</u>	
Capital des emprunts	206.343,97
Déficit investissements 2009	176.226,52
Travaux sur réseaux secs	85.084
Solde voirie RD2	134.614
Mobilier scolaire	6.273
Matériel	2.000
Travaux de voirie	15.149
Eclairage boulo-drome	18.650
Véhicule	7.900
Travaux cantine y compris VRD	140.000
Acquisitions foncières et frais notariés	3.000
Maison des Arts	160.000
Signalétique d'intérêt local	10.000
Plan Communal de sauvegarde	40.000
Total prévisionnel de dépenses d'investissements	1.005.240,49

La différence entre les prévisions de dépenses et les prévisions de recettes présente une différence de 282.192,12 €. Cette différence sera comblée par un emprunt.

La présentation terminée, Monsieur FRADIN repasse la parole au Maire pour le vote.

Avant de passer au vote, le Maire précise que l'emprunt est prévu à maxima. Il explique que les prévisions de recettes ne sont pas « gonflées » et estimées à leur minima afin d'éviter les mauvaises surprises. Si en cours d'exercice, nous constatons des recettes supérieures aux prévisions, nous les affecterons par délibération modificative au financement des investissements, en minorant la prévision d'emprunt.

Il précise également qu'en tout état de cause, cet emprunt sera réalisé en fin d'année pour une première annuité en 2011. En effet, en 2011, un emprunt actuel dont l'annuité représentait plus de 19.000€ arrive à son terme, élargissant ainsi notre capacité d'emprunt.

Le Maire soumet les propositions budgétaires 2010 présentées par Monsieur FRADIN au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif tel que présenté.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Maire déclare la levée de séance.

Procès-verbal dressé le 19 avril 2010

LE MAIRE